
Ukraine : sanctions de l'UE à l'encontre du pont ferroviaire de Crimée

Description

Lors du Conseil européen du 1^{er} octobre a été annoncée l'extension des sanctions à l'encontre d'entreprises et de personnalités impliquées dans la construction du pont ferroviaire de Crimée (ou pont de Kertch) qui relie la péninsule de Crimée à la Russie. Deux personnalités et quatre entreprises russes sont concernées, s'ajoutant aux 175 individus et aux 44 entités déjà sous sanctions (interdiction de voyager et gel des avoirs) depuis l'annexion de la Crimée en mars 2014.

Il s'agit d'Alexandre Ganov, directeur de JSC TC Grand Service Express (opérateur de la ligne ferroviaire), et de Leonid Ryjenkine (directeur-adjoint des projets d'infrastructure de Stroïgazmontaj, la société qui a supervisé la construction du pont).

Les sanctions prévoient le gel des avoirs de la société de chemins de fer de Crimée (propriétaire et opérateur de la ligne), de la First Crimean Insurance Company (assureur de la construction du pont), de Lenpromtransproekt (designer et architecte du pont) et de Berkakit-Tommot-Yakutsk Railway Line's Contruction Directorate (qui a réalisé l'ingénierie du pont).

Le pont ferroviaire fonctionne depuis décembre 2019 et double le pont routier qui, lui, avait été inauguré dès mai 2018. L'UE avait alors sanctionné dix entreprises impliquées dans l'édification de l'ouvrage (notamment Mostotrest, Stroïgazmontaj et sa filiale Stroïgazmontaj Most, CJSC VAS, GPSM et le constructeur naval Zaliv).

Sources : *UNIAN.info, Consilium.europa.eu, Radio Free Europe / Radio Liberty.*

date créée

04/10/2020

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou